

Dimension biodiversité et milieux naturels

1. Diagnostic

Caractéristiques majeures et situation du thème à l'échelle régionale

Située au carrefour entre les influences climatiques atlantiques, continentales et sub-méditerranéennes, la région Centre présente une large palette de conditions géologiques et pédologiques. Cela lui confère une grande variété de territoires, souvent bien typés sur le plan paysager mais aussi biologiquement (faune, flore, habitats naturels). On citera en particulier les étangs de Brenne, de Puisaye et de Sologne, les grands massifs forestiers du Pays-Fort, de l'Orléanais et du Perche, la Loire et ses affluents, les pelouses sèches de Champagne berrichonne, de Champeigne et de Beauce.

Parmi les habitats naturels les plus remarquables, les pelouses sur sable de la Loire, les végétations des rives exondées des étangs, les landes de Brenne, de Sologne et de Touraine, les pelouses à orchidées de Champagne berrichonne et les forêts alluviales font partie de la quarantaine d'habitats naturels d'intérêt européen au titre de la directive «Habitats» recensés en région Centre.

Plus de 10 % du territoire régional est ainsi inscrit en **Natura 2000** au titre de cette directive, en premier lieu en raison de la présence d'habitats remarquables.

Sur le plan faunistique, la richesse ornithologique de la région tient tant à son rôle d'axe migratoire diffus (zones étapes pour les Grues cendrées, les hirondelles, les anatidés, etc.) qu'à la présence d'importantes populations de Sternes, de la seule population hors Corse de Balbuzard pêcheur, de populations importantes d'espèces inféodées aux végétations aquatiques flottantes et roselières d'étangs (guifettes, hérons, etc.), d'une avifaune de plaine encore bien représentée dans certains secteurs agricoles (Outarde canepetière, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Oedicnème criard, etc.), ou encore à l'accueil sur les étangs de très nombreux oiseaux hivernants. Environ 10% du territoire régional est classé en Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive «Oiseaux».

D'autres espèces comme le Castor, le Murin à oreilles échan-crées, la Cistude, divers poissons migrateurs dont le Saumon atlantique, et la rarissime Moule auriculée sont également emblématiques de la région.

La flore est également bien diversifiée, avec notamment des espèces ibéro-atlantiques en limite nord de répartition comme

le Chêne des Pyrénées, l'Arnica des montagnes ou la Bugle occidentale. La Caldésie à feuilles de parnassie et le Flûteau nageant, figurant à l'annexe II de la directive «Habitats», présentent des populations régionales importantes.

Niveau de connaissance

Globalement, la connaissance sur la flore et les habitats est bonne même si, loin d'être exhaustive, elle reste à améliorer dans certains secteurs. Ce progrès récent dans la connaissance est en grande partie liée à la création en région d'une délégation du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) en 1999. Pour les champignons et les bryophytes, les connaissances sont plus lacunaires.

En matière de faune, la situation est hétérogène. La connaissance sur les oiseaux est globalement bonne, celle sur les mammifères (chiroptères y compris) et les poissons également. Elle reste plus hétérogène pour les reptiles et amphibiens. Enfin, seuls quelques groupes d'invertébrés font l'objet d'inventaires à grande échelle (coléoptères, papillons pour partie, odonates), les autres restant relativement méconnus. La mise en place d'un certain nombre de **plans nationaux d'actions** permettra d'apporter une synthèse des connaissances existantes sur les espèces ou groupes d'espèces patrimoniales concernés, ainsi que des priorités en termes d'amélioration de la connaissance.

La connaissance des foyers de biodiversité s'est nettement accrue en raison de la parution de l'inventaire actualisé des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en 2009. Cet inventaire reste toutefois à valider au niveau national et à compléter au niveau faunistique, étant avant tout bien renseigné sur les volets « flore » et « habitats naturels ». Il évolue maintenant en un **inventaire mis à jour en permanence**, sous l'égide du CBNBP.

Forces, faiblesses, tendances évolutives

Certains milieux remarquables de la région Centre sont répartis sur une surface importante (où les menaces diverses ne s'appliquent que rarement sur la totalité de leur aire de répartition) et leur disposition est souvent de type « mosaïque » (étangs et landes de Sologne et de Brenne, chênaies-charmaies, etc.) Ceci contribue à leur préservation. Il existe également quelques territoires où la pression anthropique est faible ou du moins stabilisée (forêt domaniale d'Orléans, lit mineur de la Loire, Boischaud, etc.).

A l'inverse, certains habitats particulièrement **vulnérables** et souvent de petite taille (prairies humides, pelouses calcicoles, tourbières, petites rivières, mares, etc.) subissent de **fortes dégradations ou destructions** (drainage, intensification des pratiques agricoles et reconversion des terres, extraction de matériaux, aménagements divers) mais jamais spectaculaires car ponctuelles et donc difficiles à sommer. Ce phénomène est d'autant plus rapide que le réseau d'espaces protégés ou gérés est encore insuffisant, bien que la montée en puissance du réseau Natura 2000 y ait remédié en partie.

Il existe également des facteurs de **banalisation** des milieux naturels qui interviennent à grande échelle. Parmi ceux-ci, la **déprise agricole** constitue l'une des évolutions les plus problématiques pour la biodiversité de la région Centre. De nombreux milieux à très forte biodiversité (pelouses silicicoles et calcicoles, prairies humides, prairies de fauche, landes sèches et humides) sont en effet menacés sur la totalité de leur aire par la fermeture des milieux par abandon des pratiques culturales.

Cette dégradation des habitats se répercute sur de nombreuses espèces. Il existe des espèces pour lesquelles les effectifs et la répartition géographique sont stables ou en augmentation ; Castor, Loutre, sternes, Balbuzard pêcheur. Mais à l'opposé, diverses espèces déclinent du fait de destructions ponctuelles d'habitats mais également de modifications des pratiques culturales (agricoles et piscicoles en particulier), des modes d'entretien de l'espace et de l'occupation du sol. Cela touche à la fois des espèces rares comme l'Outarde canepetière et le Râle des genêts, au bord de l'extinction au niveau régional, et des espèces beaucoup plus communes comme divers passe-reaux insectivores (hirondelles par exemple) et la plupart des amphibiens.

Par ailleurs, diverses espèces invasives, dont les jussies (végétal) et les ragondins (animal), contribuent à la banalisation des cortèges végétaux des zones humides et au dysfonctionnement de ces écosystèmes. On pourra également citer, parmi d'autres phénomènes, la pollution des eaux, l'eutrophisation des milieux aquatiques, la fragmentation des habitats, la rupture des corridors écologiques et l'abaissement des nappes d'eau, qui ont un impact négatif sur la biodiversité.

En fond de vallées, la perte de terres agricoles se fait au profit de la populiculture et l'enfrichement, ce qui peut avoir des conséquences sur les paysages et la biodiversité ainsi que sur l'écoulement des eaux.

Cette érosion manifeste de la biodiversité régionale est difficile à quantifier. En effet, l'insuffisance de la connaissance du patrimoine naturel et la complexité des phénomènes biologiques ne permettent pas de mesurer de façon simple la perte réelle de biodiversité tant sur un plan génétique que pour les espèces et les habitats.

Opportunités

Sur le plan de la connaissance de la biodiversité, la présence de la délégation Centre du CBNBP, service du Muséum National d'Histoire Naturelle, représente une réelle opportunité pour une meilleure prise en compte de la flore et des habitats, y compris en termes de technicité pointue et de recherche.

La mobilisation de Nature Centre (et des associations fédérées) et du CBNBP pour la création d'un livre rouge des espèces menacées en région, traitant de tous les habitats et espèces, est également à souligner.

Plus globalement, la région bénéficie, parmi d'autres acteurs préservant la biodiversité, de la présence de trois Parcs Naturels Régionaux, d'un réseau de réserves naturelles nationales bénéficiant d'une expérience de gestion s'étalant sur de nombreuses années, auxquelles s'adjoignent des réserves naturelles régionales, des muséums locaux à forte technicité (dont celui de Bourges à la pointe de la connaissance des chiroptères) et d'un Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre (CPNRC) gérant de nombreux sites naturels.

Enfin, l'inscription de 17 % du territoire régional dans le réseau Natura 2000, au titre de la directive « Habitats » et de la directive « Oiseaux », avec un site de plus de 345 000 hectares (Sologne), constitue une réelle opportunité de gestion de la biodiversité à grande échelle.

Les forêts de la région Centre recèlent de nombreux habitats spécifiques. Les principales régions forestières se trouvent donc, pour une part importante de leur superficie, incluses dans le réseau Natura 2000, notamment la Sologne qui est le plus grand site communautaire. L'attribution des plans de chasse et leur réalisation doivent permettre le respect de l'équilibre sylvo-cynégétique parfois mis à mal par le développement des populations d'ongulés.

L'intérêt croissant pour le bois-énergie est susceptible de favoriser le maintien et l'entretien des haies avec des effets positifs sur la biodiversité, le ruissellement et la pollution.

2. Objectifs de référence

Au plan international, la France s'est engagée à préserver la biodiversité notamment dans le cadre des conventions de Washington (espèces menacées par le commerce ; CITES), de Bonn (protection des espèces migratrices), de Berne (protection des espèces et milieux de vie), de Ramsar (préservation des zones humides), et des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » qui instaurent, entre autres, le réseau Natura 2000. La France s'est également engagée, lors du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg en août 2002, à respecter l'objectif de parvenir d'ici à 2010 à une réduction significative du rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique.

Au plan national, la loi constitutionnelle (n°2005-205) relative à la Charte de l'environnement proclame dorénavant que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable intégrant la protection et la mise en valeur de l'environnement.

En fixant des objectifs ambitieux au niveau national, le Grenelle de l'environnement constitue enfin une véritable évolution en termes de préservation de la biodiversité, dont les répercussions seront très significatives. Ainsi, les textes du Grenelle prévoient l'amplification des plans nationaux d'action en faveur des espèces protégées menacées de disparition et leurs déclinaisons régionales (la région Centre est concernée par 17 d'entre eux).

La déclinaison des divers politiques et engagements internationaux et nationaux se traduit au niveau régional en priorité par l'octroi de financements de l'Etat et du Conseil régional aux divers acteurs concernés, et à la mobilisation des acteurs en vue de l'élaboration de la Trame verte et bleue. Au niveau départemental, on observe également la montée en puissance de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), tous les départements étant maintenant dotés de cet outil de maîtrise foncière.

3. Enjeux environnementaux

On distinguera, concernant la préservation de la biodiversité, trois catégories d'enjeux selon le degré de priorité.

► Enjeux prioritaires :

- Compléter et actualiser la connaissance des habitats, de la faune et de la flore (dont les listes de référence pour les groupes qui n'en sont pas pourvus, coefficients de rareté, aires de répartition...);
- Rendre permanente la mise à jour des zonages scientifiques et techniques (ZNIEFF, autres inventaires patrimoniaux) et actualiser les listes réglementaires d'espèces protégées;
- Gérer et protéger les milieux et espèces les plus sensibles, notamment dans le cadre de Natura 2000 par l'élaboration puis l'actualisation des documents d'objectifs ainsi que par la mise en œuvre des plans nationaux d'actions en faveur des espèces;
- Préserver et/ou restaurer les continuités écologiques entre les foyers de biodiversité existants pour constituer la trame verte et bleue dans le cadre du Grenelle.

► Enjeux secondaires :

- Compléter le réseau des espaces protégés ou en maîtrise foncière;
- Mener des recherches sur le fonctionnement des écosystèmes spécifiques à la région Centre, sur la biologie de certaines espèces remarquables ou invasives, sur la dynamique et la génétique des populations.

► Enjeux transversaux :

- Communiquer et soutenir toute action de sensibilisation ou de formation auprès du grand public, des gestionnaires de l'espace, des aménageurs et autres acteurs de l'environnement sur l'importance de préserver la biodiversité;
- Renforcer le contrôle du respect des textes réglementaires dans le cadre des procédures d'autorisation et d'approbation administratives, dans et hors sites Natura 2000;
- Assurer la cohérence des actions régionales en faveur de la biodiversité et la mutualisation des connaissances, notamment dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et de la cartographie de la trame verte et bleue.

4. Orientations stratégiques

Compte tenu du diagnostic et des enjeux définis, les orientations stratégiques suivantes sont prioritaires pour la biodiversité :

- Soutenir (financements, formations, etc.) les structures créant et gérant des données naturalistes techniquement fiables (CBNBP, associations naturalistes, PNR, muséums locaux...) en veillant à ce que les prestations soient exploitables sous forme de bases de données inter-opérables, et valoriser les produits dérivés (dont cartographies);
- Mettre en place, dans le cadre de la trame verte et bleue, le Schéma de Cohérence Ecologique Régional (SCER) prévu par le Grenelle de l'environnement;
- Promouvoir les actions de protection et de gestion des milieux naturels et des espèces, notamment par l'intermédiaire de la contractualisation au sein du réseau Natura 2000 (financements de structures animatrices et gestionnaires de terrain), de campagne de communication et le recours à des réserves naturelles régionales.

5. Indicateurs

cf. tableau ci-après

6. cartographie

- Les sites Natura 2000 proposés au titre de la directive « Habitats » (SIC et ZSC)
- Les sites Natura 2000 proposés au titre de la directive « Oiseaux » (ZPS)
- Les espaces naturels protégés
- L'inventaire des ZNIEFF

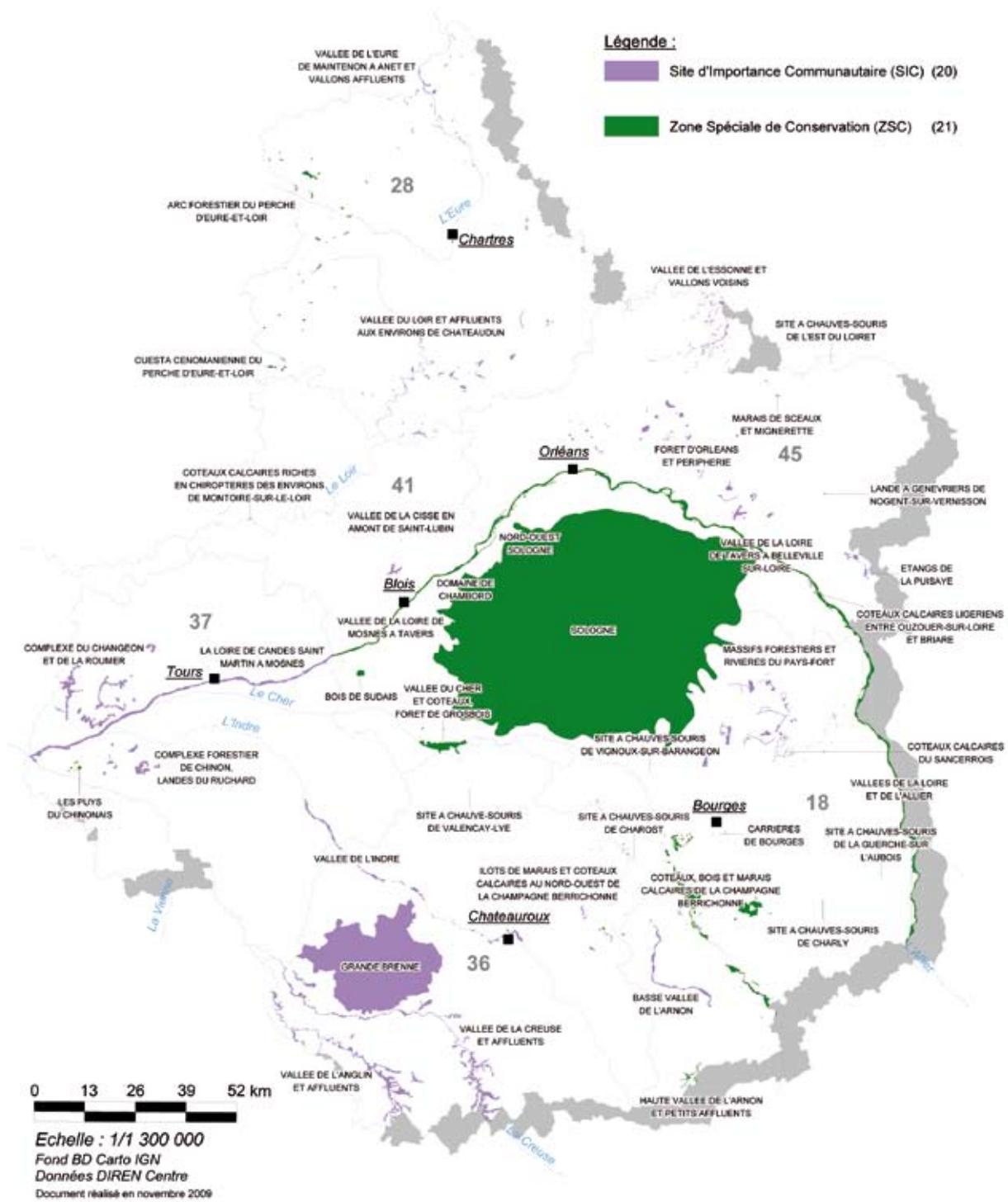
INDICATEURS SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE , LES ESPÈCES, LES MILIEUX ET HABITATS NATURELS

	Unité	1999	2006	2009	Sources d'infos
Occupation naturelle des sols	% du territoire régional	23%	23,10%	23,20%	CLC 1990, 2000, 2006, SOES-CGDD. CLC 2000 CLC 2006
Surfaces inventoriées Zones Naturelles d'Intérêt Faunistiques Floristiques (Znieff I et II sans intersection)	% du territoire régional	15,80%		En cours de renouvellement	
Nombre d'espèces végétales protégées au niveau national présentes en Région centre	nb	51	?	48	CBNBP
Nombre d'espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale	nb	165	165	165	CBNBP
Nombre sites Natura 2000 directive oiseaux	nb	18	18	18	MNHN 200, DREAL Centre 2009
Nombre sites Natura 2000 directive habitats	nb	41	41	41	
Nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes en région Centre	nb	48	52	121	PER 1999 ; SOES-CGDD ; MNHN 200, DREAL Centre 2009
Nombre d'espèces vertébrées (hors oiseaux) d'intérêt communautaire présentes en région Centre	nb	23	21	40	PER 1999 ; SOES-CGDD MNHN 2007 ; DREAL Centre 2009
% de sites dotés de Documents d'objectifs en cours de rédaction ou achevés	% du nombre de Docob	0	47	100	Indicateur de performance LOLF BOP 113 (12-1), DREAL Centre
% de sites natura 2000 dotés de contrats ou de chartes	% du nombre de sites	0	18	34	Indicateur de performance LOLF BOP 113 (12-3), DREAL Centre
Plans nationaux d'action	nb	nd	nd	7	BOP 113, DREAL Centre
Superficie d'espaces protégés par des mesures réglementaires (Arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles)	ha	4294	4899	5694	Eider SOES-CGDD/Diren 1999 et 2006; DREAL Centre 2009

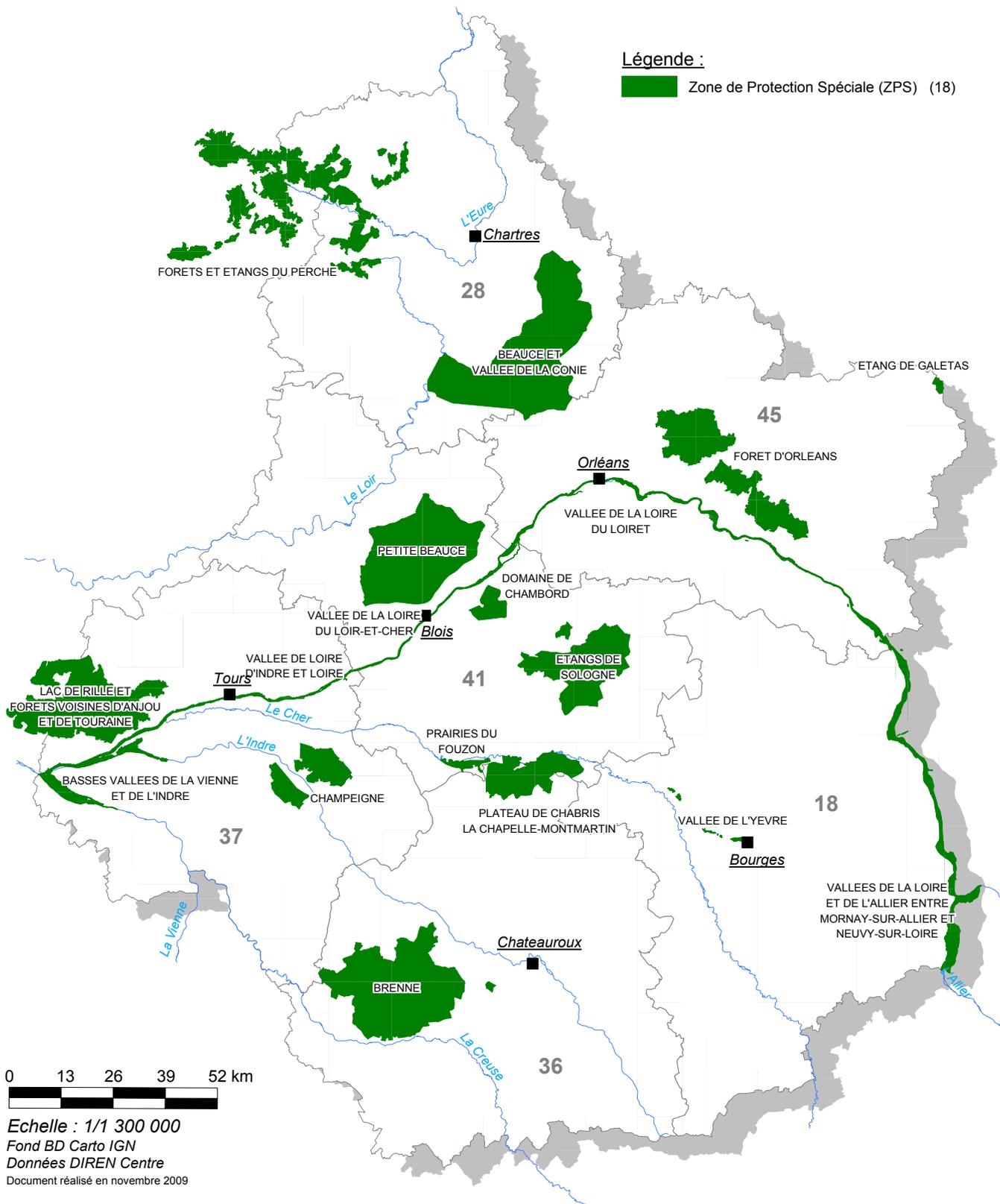
NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS

ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION

SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE



NATURA 2000 - DIRECTIVE OISEAUX ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE

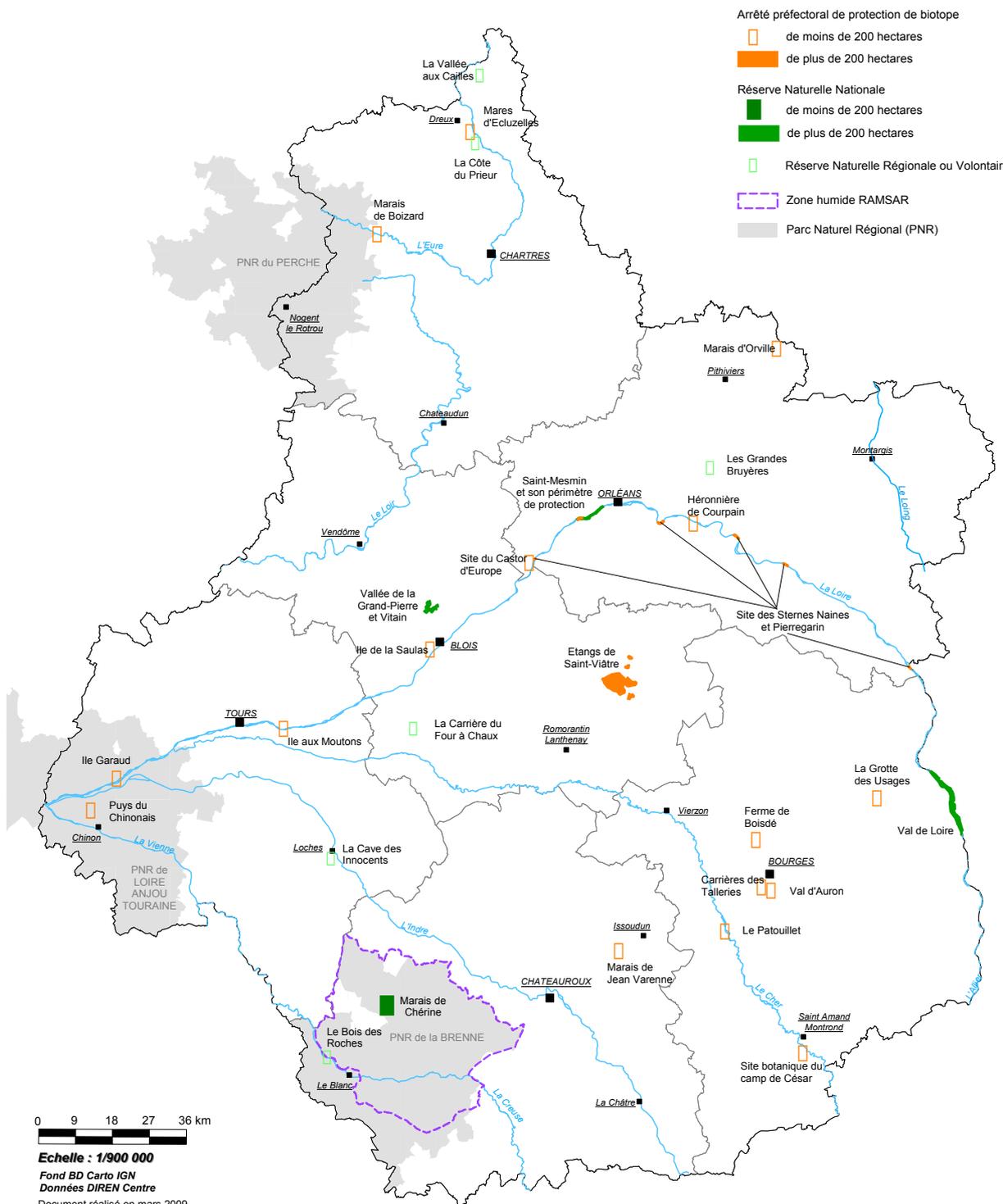


ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE ET RÉGIONALE OU VOLONTAIRE

PARC NATUREL RÉGIONAL

ZONE HUMIDE RAMSAR EN RÉGION CENTRE



ZNIEFF DE DEUXIÈME GÉNÉRATION EN RÉGION CENTRE (EN COURS DE VALIDATION PAR LE MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE)

Légende :

-  ZNIEFF de type I de deuxième génération
-  ZNIEFF de type I à supprimer ou non encore actualisées
-  ZNIEFF de type II de deuxième génération
-  ZNIEFF de type II à supprimer ou non encore actualisées

